



Crésus Salaires

19.2 - Comptabiliser les salaires avec Crésus Comptabilité

19.2.1 - Grouper des écritures comptables pour Crésus Comptabilité

19.2.2 - Transmettre les écritures à Crésus Comptabilité

19.2 - Comptabiliser les salaires avec Crésus

Comptabilité

Une fois les différents réglages effectués, vous pouvez comptabiliser les paiements en utilisant la commande *Fichier > Comptabiliser* ou en cliquant sur l'icône  afin de générer les écritures comptables :

Comptabilisation des salaires
×

Génère les écritures comptables

pour le mois de : ▼ OK

pour le groupe : ▼ Annuler

Date de compta désirée : ▼ Aide

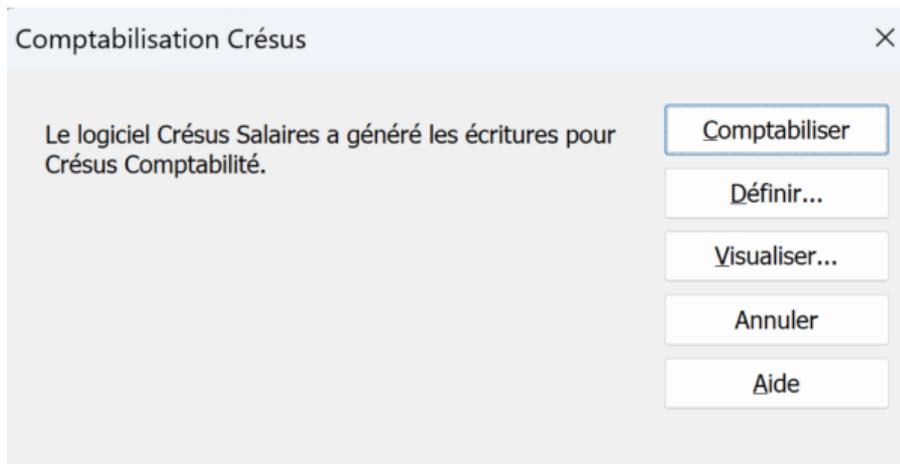
Numéro de pièce compta :

Enregistre le fichier après comptabilisation

Ce premier dialogue permet de définir la période à comptabiliser (ici : septembre), de sélectionner éventuellement un groupe d'employés en particulier, et de saisir la date de comptabilité souhaitée. Par défaut, Crésus propose, comme numéro de pièce comptable, l'identificateur S- suivi du numéro de la période comptabilisée (ici : 9). Validez avec *OK*.

Lors de la première comptabilisation, Crésus Salaires, vous demande de sélectionner le fichier de comptabilité cible. Si ce dernier est renommé ou déplacé en cours d'exercice, il faudra le sélectionner à nouveau.

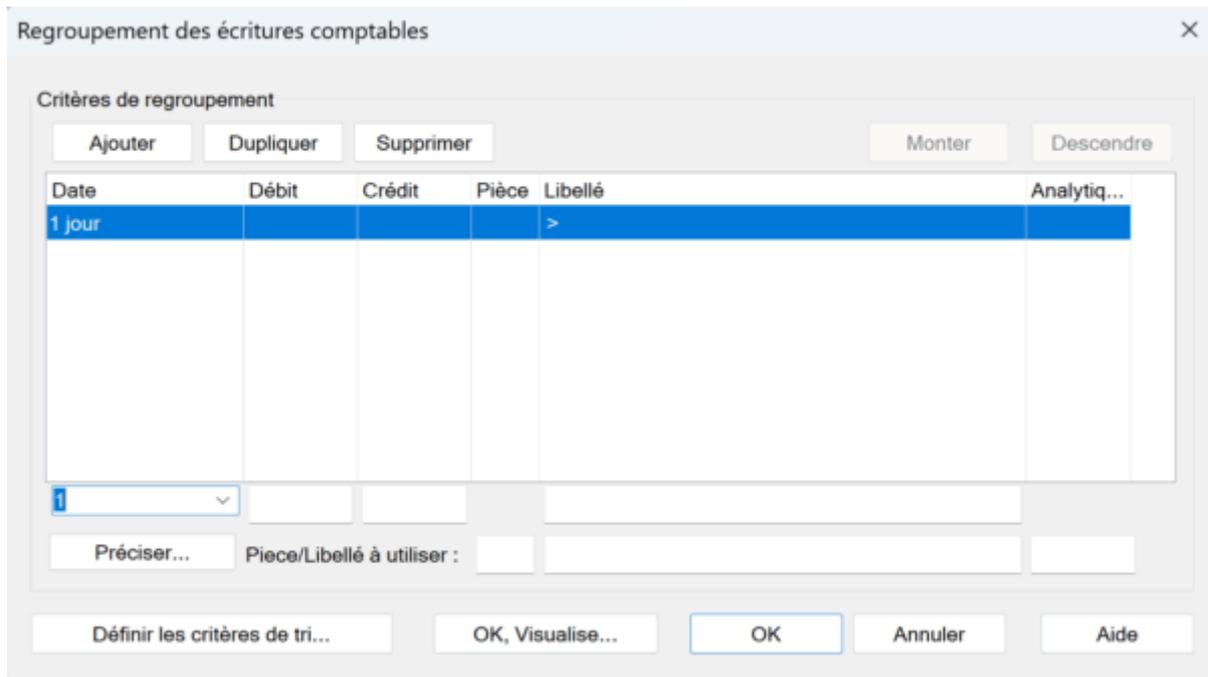
Le dialogue suivant s'affiche :



- *Comptabiliser* : prépare les écritures à transmettre à Cresus Comptabilité.
- *Définir* : permet de créer des groupements d'écritures avant de les passer en comptabilité.
- *Visualiser* : affiche les écritures à comptabiliser.

19.2.1 - Grouper des écritures comptables pour Crésus Comptabilité

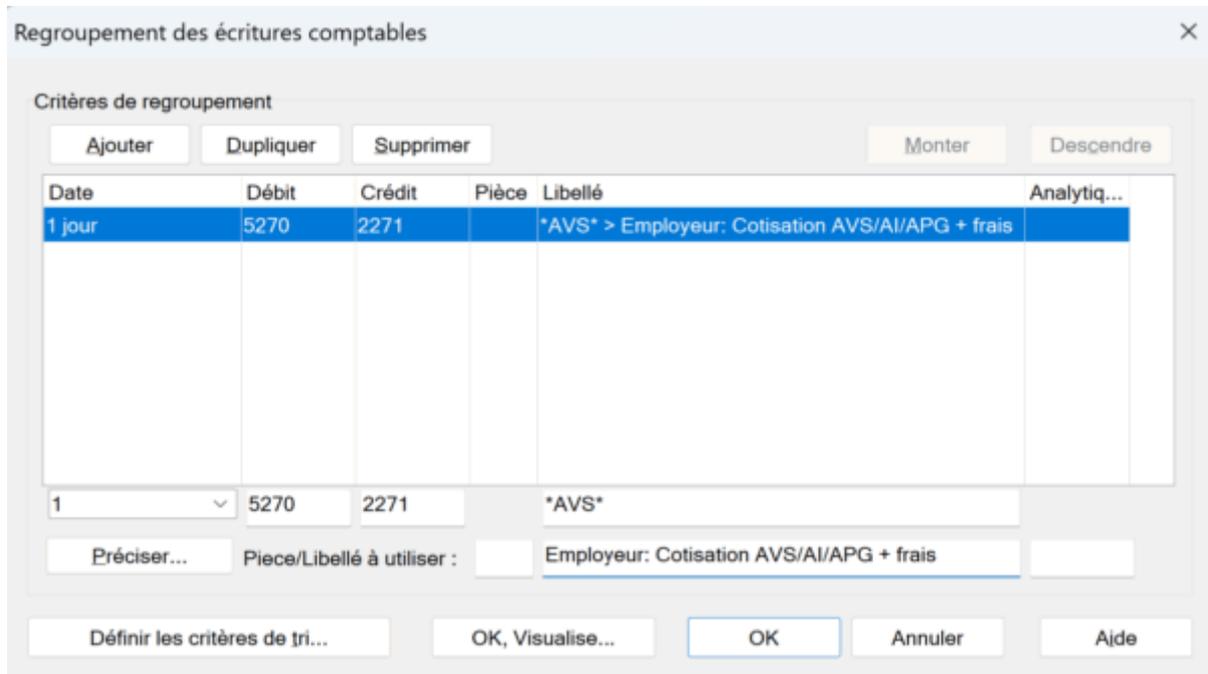
En cliquant sur *Définir*, vous ouvrez le dialogue de *Regroupement des écritures comptables* (vous pouvez également y accéder en cliquant sur *Visualiser > Groupements*) :



Dans cet exemple, nous souhaitons que les écritures « *Employeur: Cotisation AVS/AI/APG* » et « *Employeur: AVS frais administration* » apparaissent sous une même écriture :

02.10.2025	2271	9905	S-10	Allocations familiales versées par l'employeur	900.00
02.10.2025	2271	9905	S-10	Rattrapage AF versées par l'employeur	2'790.00
02.10.2025	5203	9905	S-10	Utilisation privée du véhicule de service	855.00
02.10.2025	9905	6270	S-10	Mise à disposition du véhicule de service	853.10 COR
02.10.2025	9905	2271	S-10	Cotisation AVS/AI/APG	5'059.05
02.10.2025	5270	2271	S-10	Employeur: Cotisation AVS/AI/APG	5'059.05
02.10.2025	5271	2271	S-10	Employeur: Contribution CAF	1'909.05
02.10.2025	5270	2271	S-10	Employeur: AVS frais administration	190.90
02.10.2025	9905	2271	S-10	Contribution LPCFam (VD)	57.30
02.10.2025	5270	2271	S-10	Employeur: Contribution LPCFam (VD)	57.30

Dans le dialogue de regroupement des écritures, saisissez les numéros de comptes de débit (5270) et de crédit (2271), indiquez que le libellé contient le terme « AVS » (à indiquer entre astérisques), et nommez le libellé de cette nouvelle écriture « *Employeur: Cotisation AVS/AI/APG + frais* » :



En cliquant sur le bouton *OK, Visualise*, vous verrez la nouvelle écriture regroupant les deux précédentes :

02.10.2025	9905	2271	S-10	Cotisation AVS/AI/APG	5'059.05
02.10.2025	5271	2271	S-10	Employeur: Contribution CAF	1'909.05
02.10.2025	5270	2271	S-10	Employeur: Cotisation AVS/AI/APG + frais	5'249.95
02.10.2025	9905	2271	S-10	Contribution LPCFam (VD)	57.30
02.10.2025	5270	2271	S-10	Employeur: Contribution LPCFam (VD)	57.30
02.10.2025	9905	2271	S-10	Cotisation AF	007.75

Vous pouvez aussi ne définir que les numéros de comptes de débit et de crédit afin que chaque écriture attachées à ces deux mêmes comptes soient réunies en une seule écriture (et un même libellé), par exemple :

Regroupement des écritures comptables

Critères de regroupement

Ajouter Dupliquer Supprimer Monter Descendre

Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Analytiq...
1 jour	5270	2271		*AVS* > Employeur: Cotisation AVS/AI/APG + frais	
1 jour	9905	2273		> Cotisations	

1 9905 2273

Préciser... Pièce/Libellé à utiliser : Cotisations

Définir les critères de tri... OK, Visualise... OK Annuler Aide

Si vous ne saisissez qu'un numéro de compte (par exemple le compte de crédit 2273) et que vous l'appellez « Cotisations » :

Regroupement des écritures comptables

Critères de regroupement

Ajouter Dupliquer Supprimer Monter Descendre

Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Analytiq...
1 jour	5270	2271		*AVS* > Employeur: Cotisation AVS/AI/APG + frais	
1 jour		2273		> Cotisations	

1 2273

Préciser... Pièce/Libellé à utiliser : Cotisations

Définir les critères de tri... OK, Visualise... OK Annuler Aide

Crésus regroupera les écritures ayant également un compte de débit similaires :

02.10.2025	5273	2273	5-10	Cotisations	268.50
02.10.2025	9905	2273	5-10	Cotisations	2'998.05
02.10.2025	5274	2273	5-10	Cotisations	2'282.85

Le bouton *Définir les critères de tri* permet de définir dans quel ordre les écritures seront passées en comptabilité : *non trié* (ordre dans lequel elles ont été générées par Cresus Salaires), par *date*, par *débit*, par *crédit*, etc.

En cas d'égalité, vous pouvez définir un second puis un troisième critère de classement.

19.2.2 - Transmettre les écritures à Cresus Comptabilité

Après avoir cliqué sur *Comptabiliser*, un dialogue de confirmation s'affiche, et les écritures deviennent automatiquement accessibles depuis votre fichier Comptabilité (dans lequel il vous faut utiliser la commande *Fichier > Comptabiliser*, ou simplement cliquer sur *Comptabiliser* si vous utilisez Cresus Synchro).

Une fois les écritures transmises à Cresus Comptabilité, le symbole  s'affiche, dans le tableau général de Cresus Salaires, en regard des salaires concernés.

Le symbole  apparaît également, signifiant que les salaires sont désormais bloqués et ne peuvent plus être modifiés – à moins de les décomptabiliser.